



CERTIFICATION



CLÉA

Socle de connaissances
et de compétences professionnelles

LES OBJECTIFS

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles, baptisé CLÉA, est la **première certification interprofessionnelle paritaire**. Elle s'adresse à tout salarié **non** ou peu qualifié, ou demandeur d'emploi, souhaitant développer et faire reconnaître ses **compétences acquises** dans 7 domaines de compétences identifiés et reconnus par l'ensemble des branches professionnelles. Unique et commune à tous les secteurs, CLÉA permet à chacun d'apprendre à apprendre tout au long de son parcours professionnel, pour s'adapter aux évolutions dans tous les domaines.

CONTENUS PEDAGOGIQUES

Les 7 domaines de compétences :

- la communication en français
- l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- la maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Les 7 domaines sont articulés mais peuvent être indépendants afin de pouvoir construire des parcours de formation individualisés et pertinents.

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Entretiens individuel, mise en situation, formation et évaluation alternent pour mettre à jour et valoriser les compétences des bénéficiaires.

La certification se décompose en 3 phases :

1^{ère} phase : évaluation

- Rencontre de l'évaluateur et ouverture du dossier CLÉA après accord du demandeur
- Evaluation des connaissances et des compétences professionnelles par une mise en situation

2^{ème} phase : formation

- Suivi d'un programme personnalisé de formation si l'ensemble du socle n'est pas validé

3^{ème} phase : certification

- Obtention du CLÉA après passage devant un jury paritaire

L'évaluation des connaissances et des compétences professionnelles a pour objectif de valoriser les acquis tout en faisant l'inventaire de ce qu'il reste à acquérir. Si le salarié ou demandeur d'emploi valide les 7 domaines du CLÉA après l'évaluation, il peut se présenter devant le jury qui délivre le CLÉA. S'il n'a pas validé les 7 domaines, l'évaluateur lui prescrit une formation lui permettant de travailler sur ses difficultés, afin de pouvoir, à la suite, valider entièrement le CLÉA.

DONNEES PRATIQUES

Positionnements : Tout au long de l'année

Formations : Tout au long de l'année

Durée de formation : Variable en fonction des résultats de l'évaluation

Lieux : Centres de formation FAIRE : 75 – 92 – 94 en fonction du lieu d'habitation

Contact : Farida CARON Responsable Nanterre 01.47.21.46.83 nanterre@association-faire.fr